

Election des parents d'élèves des écoles publiques, vendredi 13 octobre 2023, VOTEZ FCPE !

Tous les parents ont reçu leur matériel de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves:

- directement sur leur courriel personnel (pour le vote électronique)
- par le carnet/cartable des élèves (pour les autres types de vote : à l'urne ou par correspondance).

Un vote par parent.

Les élections sont dorénavant et déjà ouvertes et se termineront:

vendredi 13 octobre à 12h pour les écoles primaires
(sauf accord particulier) **et jusque 17h30 selon les établissements du second degré (collèges et lycées)**

Nous vous rappelons l'importance de cette élection:

- élection des représentants en **conseil d'école et conseil d'administration** ainsi que dans certaines commissions (restauration, discipline, fonds social),
- parents élus qui porteront les sujets soumis et défendront l'intérêt des élèves auprès de l'établissement, de l'Education Nationale et des Villes/Département/Région.

Par ailleurs, les parents peuvent s'inscrire pour être **parent délégué dans la classe** de leur enfant en se rapprochant du conseil local FCPE.

Pourquoi voter ?

Pour que les parents élus représentent l'ensemble des parents et soient légitimés par le pourcentage de vote;

Parce que si l'on ne vote pas, il est difficile de remettre en cause le système ou l'organisation en place;

Parce qu'en votant les représentants des parents intègrent la communauté éducative et à ce titre peuvent relayer la parole des parents ;

Parce que voter, c'est un système démocratique de représentativité, une valeur importante pour la FCPE,

Parce que voter c'est aussi contribuer à la dynamique collective des Écoles !

Précision : Même s'il n'y a qu'une liste, il est nécessaire de voter...

* La **FCPE** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.



Vous n'avez pas le temps d'être représentant de parent d'élève ? Pas de souci !
Mais, n'oubliez pas d'aller voter aux élections scolaires pour soutenir votre voisin, ami
qui se porte candidat pour protéger et promouvoir l'école publique ! On compte sur vous !

1 PARENT = 1 VOTE